ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission de la santé

RÉUNION DU

JEUDI 27 FÉVRIER 2003

SOMMAIRE

QUESTION ORALE

de M. Dominiek Lootens-Stael (N) à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du Collège réuni compétents pour la politique de santé, concernant “la consommation de drogues parmi les jeunes”.

(Orateurs: M. Dominiek Lootens-Stael et M. Jos Chabert, membre du Collège réuni compétent pour la politique de santé)

Présidence de Mme Françoise BERTIEAUX, présidente

- La réunion est ouverte à 14h45'

QUESTION ORALE

Consommation de drogues parmi les jeunes

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Il ressort d'une enquête que pas moins de 64,3% des jeunes de ce pays entrent en contact avec la drogue entre 15 et 24 ans à l'école ou à proximité des écoles. Ces chiffres situent la Belgique largement au-dessus de la moyenne européenne de 54,9%.

A peine 20% des jeunes interrogés estiment que le cannabis est dangereux et 4jeunes sur 10 seulement estiment que l'ecstasy n'est pas dangereuse alors qu'il s'agit d'une drogue dure qui a déjà coûté la vie à plusieurs jeunes.

Il n'y a là, à vrai dire, rien d'étonnant vu la politique que mène ce Collège en matière de drogues. Ainsi, les exploitants de discothèques sont tenus d'installer des fontaines d'eau pour les toxicomanes, on accorde des subventions importantes à un lobby favorable à la consommation de drogues, on promeut des testeurs illégaux de pilules et on balaie systématiquement d'un revers de la main toutes les questions critiques qu'on souhaite poser sur le sujet.

A la lumière de ces chiffres, je souhaiterais savoir si le membre du Collège dispose de chiffres spécifiques pour Bruxelles. Je souhaiterais également savoir si des campagnes de sensibilisation spéciales sont organisées aux portes des écoles. Quelles initiatives le membre du Collège prendra-t-il afin de faire enfin passer le message que la drogue, ça n'a rien de bon?

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni compétent pour la politique de santé (en néerlandais) .- Le passage de la question concernant les fontaines ne figure pas dans mon texte.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Je suis désolé mais il figure bien dans le texte que j'ai déposé.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni compétent pour la politique de santé (en néerlandais) .- (il relit le texte) Effectivement.

Mme la Présidente .- Je propose que vous commenciez par la réponse que vous avez préparée.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni compétent pour la politique de santé (en néerlandais) .- D'accord. Quoi qu'il en soit, je reviendrai ensuite sur cet aspect du problème.

Nous avons l'honneur de fournir à l'Honorable Membre la réponse suivante:

Lors du séminaire "Drogues: un état de la question" qui s'est tenu le 30 janvier dernier et qui était organisé à l'initiative des Ministres en charge de la Santé au sein de la Commission Communautaire commune, Monsieur Gosuin et moi-même, sur invitation de la Présidente du Parlement bruxellois et de la Présidente de la Commission Santé, nous avons pu illustrer au moyen d'un certain nombre de chiffres les tendances que nous avons relevées quant à la consommation de drogues illicites par les jeunes Bruxellois. Il est exact que nous avons constaté une augmentation de la consommation de cannabis auprès des jeunes scolarisés entre 1994 et 1998. En ce qui concerne l'expérimentation, l'augmentation est de 12 à 25% et pour la consommation hebdomadaire de 4 à 6% sur la même période. Les expérimentations avec de l'ecstasy connaissent une augmentation de 4 à 6,5% pour ce groupe d'âge, tandis que la consommation hebdomadaire diminue entre 1994 et 1998.

Je tiens à signaler que nous avons investi des moyens financiers pour permettre en milieu scolaire les meilleures recherches qui sont d'ailleurs actuellement en cours. Celles-ci sont basées sur des protocoles approuvés par l'Organisation Mondiale de la Santé et sont en mesure de fournir des chiffres représentatifs de la réalité bruxelloise.

Des données plus récentes sont donc actuellement récoltées (enquête 2002) mais non encore analysées ni publiées. Ils indiquent que Bruxelles, comme toute la Belgique d'ailleurs, ne s'écarte pas significativement des moyennes de la consommation européenne de drogues. La publication du rapport épidémiologique de la "Concertation Toxicomanies – Bruxelles" paraîtra en 2003. Il est rédigé en association avec l'Observatoire de la Santé et de l'Aide aux Personnes et avec le "Centre de Documentation et de Coordination Sociales". En effet, cette problématique constitue une des priorités de notre programme de 11 points initié en 1992, et consiste à connaître la réelle ampleur du problème.

La source des chiffres cités par l'Honorable Membre n'est pas mentionnée. Nous estimons qu'il convient de se montrer prudent en la matière et de pouvoir démontrer qu'ils sont le résultat d'enquêtes scientifiques.

Notons également que plusieurs enquêtes officielles (entre autres l'Enquête nationale Santé à laquelle nous participons) révèlent une consommation d'alcool par la population en général qui a augmenté de 10 à 20% pour la consommation quotidienne et de 29 à 48% pour la consommation régulière entre 1997 et 2001.

Il va de soi que ces chiffres doivent continuer à nous interpeller. Au niveau international - le congrès mondial de Montréal qui s'est tenu fin 2002, et dont le rapport a été présenté lors de la journée précitée, en était l'émanation - on prône une approche intégrée et équilibrée qui part de la complexité de la problématique. Les facteurs à la base de la consommation sont en effet complexes et multiples.

C'est dans le même esprit constructif que le Collège réuni a collaboré à la réalisation de l'accord de coopération en matière de drogues entre tous les Ministres compétents en la matière dans ce pays, texte qui a d'ailleurs été marqué de notre empreinte. Nous n'avons cessé de souligner la nécessité de donner priorité à la politique de dissuasion. Vu la présence de différentes autorités compétentes sur le territoire bilingue de Bruxelles-Capitale, nous devons applaudir cette volonté de collaboration car la nécessité d'une harmonisation et d'une

cohérence de la politique à tous les niveaux et dans tous les domaines est réelle.

Le Collège réuni continue sur la voie de la réalisation du programme en 11 points, c'est à dire, priorité à la prévention, mais aussi à la réduction des risques. Nous devons en effet de manière réaliste articuler une politique efficace et réduire de manière significative l'offre et la demande de produits, ainsi que les méfaits liés à leur consommation. Ce programme a déjà été présenté à plusieurs reprises à cette Assemblée parlementaire et il est continuellement évalué et adapté. C'est ce qui a encore été fait tout récemment lors de la journée d'étude précitée à laquelle l'Honorable Membre était d'ailleurs invité.

En ce qui concerne le problème des fontaines, je ne peux que répondre que cet aspect du problème ne relève pas de mes compétences.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Il relève des compétences du ministre Gosuin et nous en avons déjà débattu dans le passé.

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni compétent pour la politique de santé (en néerlandais) .- En tout cas, il n’a pas imposé ces fontaines. Sur la base des renseignements dont je dispose, je peux, en son nom, contester formellement cette affirmation. Il a peut-être été dit au cours de l’un ou l’autre séminaire ou congrès que ces personnes présentent des symptômes de déshydratation tels qu’ils rendent une intervention immédiate indispensable.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- D’après les chiffres que vous me communiquez, je constate que la situation est alarmante.

Pourtant les autorités donnent l’impression d’autoriser la consommation de drogues. Dans le chef des pouvoirs publics, cette attitude est néfaste. Je pense qu’il faudrait consacrer de l’argent à la réalisation de campagnes dans les écoles. Le Collège réuni prendra-t-il une initiative en vue d’investir des moyens conséquents afin de faire comprendre aux jeunes qu’il ne faut pas consommer de drogues?

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni compétent pour la politique de santé (en néerlandais) .- Je suis effectivement le premier à dire que la consommation de drogues est particulièrement néfaste pour les jeunes et que nous devons mettre tout en œuvre pour combattre efficacement ce fléau. Ceci dit, l’organisation de campagnes dans les écoles relève de la compétence des Communautés. La Commission communautaire commune est chargée de la coordination à Bruxelles. Nous sommes partisans d’une politique coordonnée au niveau du pays voire, si possible, au niveau de l’Europe. A la prochaine conférence interministérielle des ministres de la Santé, j’insisterai sur une approche efficace. Il n’est pas bon que les pouvoirs publics donnent le mauvais exemple. Je ne suis pas partisan de campagnes qui disent que la consommation de drogues serait autorisée dans certaines circonstances, générant par là une très grande insécurité. Je continuerai à insister sur ce point.

- L’incident est clos.

- La réunion est levée à 15h05’.